



Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2012

au Centre universitaire des Saints-Pères (CUSP)
45 rue des Saints-Pères, (75006 Paris)

<http://www.iabd.fr>

Compte rendu sommaire

Présents et excusés	1
Présents.....	1
Excusés	2
Débat stratégique	2
Rapport d'activité	3
Fonctionnement	3
Vie associative	3
Communication	3
Groupes de travail.....	3
Sujets traités	3
Livre numérique	3
TVA sur le livre.....	3
Loi sur la numérisation des livres indisponibles / œuvres orphelines.....	4
ACTA.....	4
Copy party.....	4
Exceptions au droit d'auteur	4
Salon du livre	4
Politique générale	5
Relations avec le groupe Numérique et droit.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexes	5
Chronologie et liens	5
Composition des groupes de travail	6
Rapport financier	7
Election du Bureau et constitution des groupes de travail.....	8
Rapport d'orientation	8
Stratégie	8
Activités	9
Fonctionnement	10

Présents et excusés

Présents

Associations membres :

AAF (Association des archivistes français) : Alice Gripon, Jean-Philippe Legois

ABF (Association des bibliothécaires de France) : Dominique Lahary, Anne Verneuil, Pascal Wagner

ACIM (Association de coopération des professionnels de l'information musicale) : Xavier Galaup, Christian Massault

ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt) : Laëtitia Bontan, Cécile Jallet

ADBGV (Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France) : André Pierre Syren

ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : Michèle Battisti, Elisabeth Gayon

ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation)¹ : Jean-Marie Barbiche, Marie-Dominique Heusse, Carole Letrouit

ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque) : Michel Fauchié

AIBM-France (Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français) : Corinne Brun

CFI-bd (Comité français international bibliothèques et documentation) : Pascal Sanz

FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale) : Martine Ernoult

FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation) : Jean-Paul Gaschignard, Claire Scopsi

Association membre associé :

FILL (Fédération interrégionale pour le livre et la lecture) : Florence Bianchi

Associations invitées :

EBLIDA (European Bureau of Library and Documentation Associations and institutions) : Vincent Bonnet

Réseau Carel : Pascal Leray

Excusés

Associations non représentée à l'AG :

ADRA (Association de développement et de recherche sur les artothèques) : Jean-Michel Le Bohec

Interdoc (Association des documentalistes de collectivités territoriales) : Michel Noguier

RNDH (Réseau national des documentalistes hospitaliers) : Armelle Martin

Associations représentées à l'AG :

ABF (Association des bibliothécaires de France) : Daniel Le Goff

ACIM (Association de coopération des professionnels de l'information musicale) : Anne Le Lay, Gilles Pierret

ADBGV (Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France) : Gilles Gudin de Vallerin

FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation) : Elisabeth Derderian

Association invitée :

IFLA (International Federation of Library Associations and institutions) : Frédéric Blin

Débat stratégique

L'AG a repoussé à l'unanimité la proposition de Lionel Maurel d'adoption en bloc par l'IABD du texte de la Quadrature du Net <http://www.laquadrature.net/fr/elements-pour-la-reforme-du-droit-dauteur-et-des-politiques-culturelles-liees>.

¹ **L'AURA** (Association des utilisateurs de l'ABES) ayant fusionné avec l'ADBU, l'IABD... compte de ce fait un adhérent de moins.

Ce vote n'implique aucune condamnation particulière de ce texte mais signifie qu'il n'appartient pas à l'IABD... de se placer sur un terrain global de réforme du droit d'auteur.

Le débat a permis de dégager un accord sur le fait que ce texte, comme l'audition de Lionel Maurel et Silvère Mercier devant la commission Lescure, ont toute leur utilité dans le débat public et ne remplacent ni ne concurrencent la démarche de l'IABD...

Rapport d'activité

L'AG a adopté à l'unanimité le rapport d'activité du bureau sortant reproduit ci-dessous.

Fonctionnement

Vie associative

Après l'assemblée générale constitutive du 4 octobre 2011, le bureau de l'IABD..... s'est réunie à 5 reprises et a échangé intensément par messagerie.

Communication

Le site web www.IABD.fr a été alimenté.

La liste de diffusion IABD... a été utilisée pour délivrer des messages d'information.

Le compte twitter a fonctionné.

Groupes de travail

Le groupe Numérique et droit a fonctionné jusqu'en février (voir ci-dessous).

Le groupe RDA s'est réuni et a produit un document de sensibilisation le 31 mai.

Sujets traités

Livre numérique

Expression

L'IABD... a commenté le décret d'application de la loi sur le prix du livre numérique publié en novembre 2011.

Rencontre

Le 11 juillet 2012, Dominique Lahary a représenté l'IABD... à une réunion au SLL (Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la communication) avec la SGDL, le SLF, le SNE et plusieurs fournisseurs de livres numériques.

TVA sur le livre

Expression

L'IABD... a condamné le passage à 7% de la TVA sur les livres.

Loi sur la numérisation des livres indisponibles / œuvres orphelines

Expression

L'IABD... a publié plusieurs communiqués sur le projet de loi et une tribune de Dominique Lahary *dans Livres Hebdo* en décembre 2011 sous le titre *Pour des usages collectifs des livres orphelins et indisponibles*.

Rencontre

L'IABD... a répondu à l'invitation du SNE qui souhaitait la rencontrer le 17 décembre 2011.

Lobbying

Les 8 et 28 septembre et le 18 octobre 2011, Marie-Dominique Heusse et Michèle Battisti ont participé aux travaux de la commission *Oeuvres orphelines* du CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique).

Le 24 novembre 2011, Lionel Maurel et Michèle Battisti ont été auditionnés par Mme Khiari, sénatrice rapporteur du projet de loi, Dominique Gillot, sénatrice, et leurs attachés parlementaires.

L'IABD... a élaboré des amendements adressés aux parlementaires et répondu aux questions posées par plusieurs d'entre eux .

Commentaire : Le Sénat avait adopté dans un premier temps un amendement permettant l'usage gratuit des oeuvres orphelines après 10 ans. Ce dispositif a été restreint ensuite en commission mixte paritaire.

ACTA

Expression

L'IABD... a publié plusieurs communiqués contre l'ACTA et s'est réjouie de son rejet par le Parlement européen.

Copy party

Information

L'IABD... a annoncé la copy party de La Roche-sur-Yon du 7 mars 2012 sur son site..

Exceptions au droit d'auteur

Expression

L'IABD... a approuvé le [projet de traité de l'IFLA sur les exceptions en faveur des bibliothèques et services d'archives](#) et l'a présenté au SLL en compagnie de deux représentants français de l'Ifla.

L'IABD... a répondu le 15 juillet 2012 au questionnaire de la Hadopi sur les exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins. Ses réponses, remises aux membres des commissions Culture des deux assemblées parlementaires, ont été rendues publiques.

Salon du livre

Expression

Le 19 mars Dominique Lahary a représenté l'IABD... dans un débat avec deux parlementaires, Dominique Gillot et Hervé Gaymard, Chistine Carrier directrice des bibliothèques de Grenoble, Patrick Gambache, directeur général de Points et Alain Rocca, président d'Universciné, organisé par le SLL sur le thème *Quels modèles économiques et juridiques pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque ?*

Politique générale

Expression

L'IABD... a publié le 2 mars 2012 un manifeste à l'occasion des élections présidentielle et législatives sous le titre [Pour une politique publique d'accès à la culture, à la connaissance et à l'information](#). Ce manifeste a été élaboré lors du séminaire organisé par l'IABD... le 22 février.

Rencontre

L'IABD... a répondu à l'invitation d'Aurélie Filippetti, qui souhaitait rencontrer les associations de bibliothécaires, archivistes et documentalistes, le 7 mars 2012.

Lobbying

L'IABD... a écrit à tous les candidats à la Présidence de la République puis aux finalistes du second tour ainsi qu'à plusieurs ministres et conseillers.

Organisation

L'IABD... a créé trois groupes de travail, dont deux sur des chantiers gouvernementaux ouverts à la concertation des acteurs et un autre sur un dossier précédemment ouvert par l'IABD... et qui mérite un suivi prolongé :

- Acte 2 de l'exception culturelle (remplacement de la loi Hadopi) ;
- Acte 3 de la décentralisation (remplacement de la réforme territoriale) ;
- Open data.

Quatre sujets ont été l'objet de différends importants avec plusieurs membres du groupe *Numérique et droit*, conduisant le bureau à cesser de le réunir et à recourir à lui à partir de mars 2012 et de l'inviter ses membres à participer aux réunions de bureau : la stratégie de l'IABD..., le positionnement des membres d'un groupe de travail dans les processus de décision, la copy pary de La Roche-sur-Yo, et la question des moyens de l'IABD...

Annexes

Chronologie et liens

08 et 28/11 et 18/10/2011 : Marie-Dominique Heusse et Michèle Battisti participent à la commission *Oeuvres orphelines* du CSPLA.

19/10/2011 : Date prévue d'une journée d'étude sur l'intérêt public finalement annulée

10/11/2011 : Déclaration [L'IABD... toujours contre ACTA](#)

15/11/2011 : Communiqué [Exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des archives](#)

02/11/2011 : Réunion du Bureau

24/11/2011 : Rencontre avec Mme Khiari, sénatrice, rapporteur de la proposition de loi sur les livres indisponibles, et avec Mme Françoise Gillot, sénatrice.

24/11/2011 : Communiqué [Les amendements de l'IABD... à la proposition de loi sur les livres indisponibles](#)

06/12/2011 : Communiqué [Non à une TVA à 7% pour le livre imprimé](#)

13/12/2013 : Communiqué [Décret d'application de la loi relative au prix du livre numérique : des usages collectifs à surveiller](#)

14/12/2011 : Communiqué [Exploitation numérique des livres indisponibles du XXe siècle : pour des usages collectifs des livres orphelins et indisponibles](#)

17/12/2011 : Rencontre avec le SNE pour débattre du projet de loi sur les livres indisponibles.

Décembre 2011 : Tribune de Dominique Lahary dans Livres-Hebdo : Pour des usages collectifs des livres orphelins et indisponibles

06/01/2012 : Réunion du Bureau – Décision d'organiser le séminaire du 22 janvier et première expression réciproque des différends entre le bureau et des membres du groupe de travail Numérique et droit

16/01/2012 : [Pour une exploitation gratuite des œuvres orphelines respectant les droits de chacun](#)
25/01/2012 : Communiqué [L'article L. 134-8 est essentiel pour l'équilibre de la loi sur les livres indisponibles](#)
30/01/2012 : Communiqué [Livres indisponibles. L'article L 134-8 n'empêche en rien une exploitation commerciale des oeuvres orphelines](#)
02/02/2012 : Appel [Participez au séminaire stratégique de l'IABD...!](#)
03/02/2012 : [L'IABD... signe une pétition contre ACTA](#)
15/02/2012 : [Oeuvres orphelines. Lettre ouverte à Mme Gallo, eurodéputée](#)
20/02/2012 : [Gallimard contre François Bon : la présence numérique de la littérature vaut mieux qu'une guerre économique](#)
22/02/2012 : Séminaire IABD : élaboration de la déclaration publiée le 02/03/2012 et débat stratégique
02/03/2012 : Publication de la déclaration [Pour une politique publique d'accès à la culture, à la connaissance et à l'information](#)
05/03/2012 : Communiqué [Une loi sur les livres indisponibles : de la difficulté d'être orphelin !](#)
06/03/2012 : [Copier en bibliothèque](#) (information sur la copy party)
07/03/2012 : Rencontre avec Aurélie Filippetti.
19/03/2012 : Participation à un débat du salon du livre sur le thème [Quels modèles économiques et juridiques pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque ?](#)
mars 2012 : Lettre de l'IABD... aux candidats à la Présidence de la République
23/04/2012 : Réunion du Bureau
27/04/2012 : [L'IABD..... s'adresse aux deux candidats finalistes à la présidence de la République](#)
12/06/2012 : [L'IABD..... s'adresse aux ministres et conseillers](#)
31/05/2012 : Production par le groupe de travail RDA d'un document de sensibilisation
13/07/2012 ; Réunion du Bureau
09/07/2012 : Communiqué [L'IABD... salue le vote du Parlement européen contre l'ACTA](#)
11/07/2012 : Réunion au SLL sur le livre numérique
16/07/2012 : [Exceptions au droit d'auteur. L'IABD..... répond au questionnaire Hadopi](#)
03/09/2012 : Réunion du bureau

Composition des groupes de travail

Communication

Michel Fauchié (ADDNB), responsable, et Silvère Mercier

Numérique et droit

Michel Fauchié (ADDNB) et Michèle Battisti, co-responsables

Figurant sur le site web : Michèle Battisti, Lionel Dujol, Marie-Dominique Heusse, Jean-Philippe Legois, Lionel Maurel, Silvère Mercier, Jordi Navarro, Christophe Péralès, Aurélia Rostaing

Autres participants occasionnels : Pierre Naegelen, « Désert de sel »

Acte 2 de l'exception culturelle

Dominique Lahary (ABF), responsable

ABF : Alice Bernard, Philippe Feuillard, Xavier Galaup, Dominique Lahary, Pascal Leray (Président de Réseau Carel), Daniel Le Goff, Benoît Roucou,

ADBGV : Christine Carrier

ADBS : Michèle Battisti, François Cavalier, Olivier Le Deuff

ADBU : Christophe Perales

ADDNB : Michel Fauchié

Acte 3 de la décentralisation

Dominique Lahary (ABF), responsable

ABF : Agnès Bergonzi, Pierre Halff

ADBBDP : Laetitia Bontan, Didier Guilbaud, Cécile Jallet, Vincent Lecomte, Corinne Sonnier

ADBGV : Gilles Gudin de Vallerin

ADDNB : Michel Fauchié

Open data

Jean-Philippe Legois (AAF), responsable

ADBS : Michèle Battisti

ADDNB : Michel Fauchié

FULBI : Jean-Paul Gaschignard

Pierre Naegelen

RDA

Jean-Paul Gaschignard (Fulbi), responsable

ACIM : Christian Massault

ADBBDP : Cécile Jallet, Laetitia Bontan

ADBGV : Jean-Arthur Creff

ADBU : Gregory Miura

AIBM : Patrice Verrier

FULBI : Philippe Bourdenet, Thierry Clavel, Xavier Guillot

Didier Desmottes.

Rapport financier

L'AG a adopté à l'unanimité :

- le rapport financier (quitus de la gestion de l'exercice en cours /approbation des comptes)
- le projet de budget
- le maintien de la cotisation à 150 €
- le placement en parts sociales des excédents.

Bilan

Recettes

L'IABD a reçu 14 cotisations dont le montant a été fixé par l'AG à 150,00 €

Une contribution exceptionnelle a été enregistrée : les reliquats d'activité de l'ex-ABCD pour un montant de 2 300 €

Le total des recettes s'établit pour l'année en cours 4 400,00 €

Dépenses

- Déclaration au JO 44,00 €
- Parts sociales 61,00 €
- Envoi de courriers 256,73 €
- Frais de gestion (7€ x 13 mois) 92,48 €
- TOTAL 454,21 €

soit un disponible de 3 945,79 €

Prévisionnel 2012/2013

Recettes

Je vous propose, en raison d'éventuels regroupements d'associations, de conserver une base de 14 cotisations, soit une recette nouvelle de 2 100 €.

Dépenses

Il est difficile de réaliser un prévisionnel.

Je vous propose de donner mandat au Bureau pour engager, après vos avis, un montant qui ne pourra être supérieur aux cotisations de l'année N et 50% de l'année N+1., soit 3 100 €

L'abondement réalisé par l'apport exceptionnel du versement ABCD constituera une réserve de fait.

Les 50% restants des cotisations en cours pourraient être engagés à titre de dépenses non renouvelables l'année suivante.

Ainsi nous évoluons dans un budget annuel de l'ordre de 3 000 €, étant assurés de pouvoir les engager, à recettes constantes, chaque année au cours des 3 exercices à venir.

Placements

Si vous adoptez ces résolutions, je vous propose de donner mandat au Bureau pour placer en parts sociales (disponibles à tout moment) l'excédent de trésorerie. Ce qui devrait couvrir les frais de gestion annuels et ainsi neutraliser cette dépense.

Election du Bureau et constitution des groupes de travail

Ont été élus à l'unanimité :

- Président : Dominique Lahary (ABF), qui déclare que ce sera son dernier mandat.
- Vice-présidente : Michèle Battisti (ADBS)
- Vice-présidente : Marie-Dominique Heusse (ADBU)
- Vice-président : Christian Massault (ACIM)
- Secrétaire : André-Pierre Syren (ADBGV)
- Secrétaire-adjoint : Jean-Philippe Legois (AAF)
- Trésorier : Michel Fauchié (ADDNB)
- Trésorière-adjointe : Laëtitia Bontan (ADBBDP)

Rapport d'orientation

Après l'avoir amendé, **l'AG a adopté à l'unanimité** le rapport d'orientation reproduit ci-dessous.

Stratégie

Extrait de l'article 2 des statuts de l'IABD..... :

L'IABD... a pour objectifs :

de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'information et à la culture,

de promouvoir et faire connaître les missions, activités et services des organismes oeuvrant pour la collecte, la conservation, la mise en valeur et la diffusion des œuvres de l'esprit et de l'information, quels qu'en soient les supports

[...]

L'IABD... s'attachera à :

- Contribuer à l'information des professionnels de nos secteurs sur les grands enjeux.

- Être partie prenante des mutations de l'ère numérique pour assurer la permanence des fonctions, dans la perspective de l'intérêt public
- Défendre les usages collectifs dans un contexte d'extension du champ de l'exploitation commerciale des oeuvres
- Faciliter la convergence de nos métiers
- Défendre les principes de libre accès, de la neutralité de l'Internet, de l'interopérabilité et promouvoir un équilibre entre droit des producteurs et droit de l'utilisateur d'oeuvres et d'informations.

L'IABD... combinera donc :

- la recherche, chaque fois que possible, d'avancées et ou de confirmations concrètes juridiques ou économiques, de nature à permettre aux services d'archives, de bibliothèque et de documentation d'exercer leurs missions, et la réflexion prospective générale sur les accès et les usages de l'information et des œuvres ;
- l'affirmation du rôle des services d'archives, de bibliothèque et de documentation et la défense générale des droits des utilisateurs de ressources et d'œuvres

Elle défendra les principes affirmés dans la déclaration du 2 mars 2012 :

Les accès publics à Internet doivent être ouverts et chaque citoyen mis en situation d'exercer sa propre responsabilité.

L'accès aux connaissances doit être sans entrave ni exclusivité commerciale ou non commerciale dès lors que les connaissances sont produites grâce à un financement public.

Le principe du partage à l'identique des données publiques doit guider toutes les politiques publiques d'ouverture des données. Seuls les services associés aux données numériques par le réutilisateur peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière.

L'État doit faciliter un accès sécurisé sur le territoire national à des œuvres sous droits couvertes par des licences négociées au niveau national.

Les collectivités doivent faciliter un accès sur leur territoire à des ressources négociées.

Faciliter l'émergence d'une offre numérique publique, c'est faire place à la création et répondre en termes de contenus et de modes d'utilisation aux communautés d'usagers en leur permettant de participer et d'interagir.

La politique de préservation du patrimoine scientifique et culturel national, y compris sous forme numérique, reste une priorité.

Il faut favoriser et sécuriser juridiquement les usages pédagogiques impliquant nécessairement l'utilisation d'œuvres, sans discrimination entre les types d'établissements et les niveaux d'enseignement.

Il faut clarifier les statuts juridiques de la diffusion des œuvres dans le cadre des usages collectifs, notamment dans le cadre des services rendus par les bibliothèques.

Une autorité paritaire assurant un rôle de régulation de l'usage collectif des œuvres numériques sur le territoire devrait être mise en place.

Il faut réviser les exceptions au droit d'auteur relatives aux usages collectifs sans but commercial, pour les rendre réellement applicables.

Le traitement pénal des échanges non marchands n'est pas une solution adéquate à la question de la recherche de modèles économiques garantissant la rémunération dans l'environnement numérique.

Activités

Extrait de l'article 2 des statuts de l'IABD..... :

L'IABD... a pour objectifs :

[...]

d'être force de proposition lors de la définition des politiques publiques dans le cadre des traités internationaux, des législations européenne et française.

dans le respect des compétences et missions des associations membres, et dans celui du principe de subsidiarité :

- d'exercer une veille sur toute question les concernant,
- de représenter les associations qui la constituent auprès de tous partenaires et interlocuteurs,
- de communiquer par tous moyens auprès du grand public et de publics et interlocuteurs ciblés.

L'IABD... s'attachera particulièrement, sans préjudice d'autres dossiers qui lui seraient confiés par des associations membres, aux questions suivantes :

- Le dossier Accès par les bibliothèques, archives et services de documentation aux ressources numériques du domaine public et des œuvres sous droit : législation et réglementation, modèles économiques et dispositifs techniques, notamment les dossiers croisés Œuvres indisponibles et Œuvres orphelines,
- Le dossier Accès aux données publiques, en particulier archivistiques,
- La normalisation des métadonnées (RDA, FRBR).

Dans la nouvelle situation politique issue des élections présidentielle et législative du printemps 2012, l'IABD... s'attachera à garantir que les services d'archives, de bibliothèque et de documentation seront présents dans la réflexion gouvernementale et la construction législative, en particulier dans la perspective de ce qui est présenté comme « l'acte II de l'exception culturelle » devant mettre fin à la loi Hadopi et comme « l'acte III de la décentralisation », mais aussi sur le dossier de l'open data.

Fonctionnement

Un meilleur fonctionnement de l'IABD... passe par :

- Un renforcement du Bureau grâce à la modification des statuts adoptée en 2011 qui autorise l'élection d'1 à 5 vice-présidents au lieu d'un seul auparavant (il n'y a que deux vice-présidents dans le bureau sortant).
- Une confirmation du rôle des groupes de travail pour contribuer à l'information et à la réflexion des associations membres et du bureau, dans le cadre des orientations définies par l'assemblée générale et du mandat exercé par le bureau. La réflexion peut également porter sur les orientations elles-mêmes.
- Un renforcement de l'information des associations membres et des personnes souhaitant suivre l'activité de l'IABD....
- La recherche d'un appui logistique de la part d'associations membres pour des tâches de secrétariat et de communication, et la recherche d'un modèle économique permettant le recrutement d'un permanent.

Quatre groupes de travail existent :

- « Acte 2 de l'exception culturelle ». Mission : conseiller l'IABD... dans le cadre de la participation qu'elle revendique à la concertation annoncée dans le gouvernement. Objectif : contribuer à la définition d'un cadre juridique facilitant l'accès aux œuvres et aux informations, et confortant le rôle des services d'archives, de bibliothèque et de documentation dans cette diffusion.
- « Acte 3 de la décentralisation ». Mission : conseiller l'IABD... dans le cadre de la participation qu'elle revendique à cette concertation annoncée par le gouvernement. Objectif : préciser et conforter la place des services d'archives et de bibliothèque dans les compétences des collectivités territoriales.
- « Opendata ». Mission : conseiller l'IABD... sur ce dossier Objectif : agir pour la mise en œuvre de l'open data par les organismes publics, analyser, préciser et promouvoir le rôle des services d'archives, de bibliothèque et de documentation dans cette mise en œuvre.
- RDA (nouvelle formalisation bibliographique et cours d'examen, à l'échelle internationale). Objectif : apporter une contribution associative à la définition des besoins pour son application en France.

Cette organisation met fin aux deux groupes précédents « Numérique et droit » et « Communication »

L'AG mandate le bureau pour poursuivre la réflexion sur les thématiques traitées par les différentes associations membres et les mutualisations possibles et le renforcement des moyens de l'IABD.

Il appartient au bureau de l'IABD... de créer le cas échéant d'autres groupes de travail pour agir dans le cadre des présentes orientations.

Les deux principes suivants demeurent valables :

- L'IABD... n'est pas une structure de plus sur lesquelles les associations peuvent compter pour travailler à leur place, mais un cadre permettant aux associations de travailler ensemble plus efficacement sur certains sujets dans une logique de subsidiarité ascendante.
- Des tâches sont accomplies dans la mesure où des personnes se portent volontaires pour les réaliser.

IABD (Interassociation archives-bibliothèques-documentation) – <http://www.iabd.fr>

Siège social : ADBS, 25 rue Claude Tillier, 75012 PARIS

AAF (Association des archivistes français), **ABF** (Association des bibliothécaires de France), **ACIM** (Association de coopération des professionnels de l'information musicale), **ADBDP** (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt), **ADBGV** (Association des directeurs des bibliothèques des grandes villes), **ADBS** (Association des professionnels de l'information et de la documentation), **ADBU** (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation), **ADDNB** (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque), **ADRA** (Association de développement et de recherche sur les artothèques) - **AIBM-France** (Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français), **CFI-bd** (Comité français international bibliothèques et documentation), **FADBEN** (Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale), **FULBI** (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation), **Interdoc** (Association des documentalistes de collectivités territoriales), **RNDH** (Réseau national des documentalistes hospitaliers)